

2016-12-142-DGS

nomenclature: 3.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

**OBJET : LOTISSEMENT BERTIN – CESSIION DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ
D'EQUIPEMENT DES PAYS DE L'ADOUR (SEPA)**

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



2016-12-142-DGS - LOTISSEMENT BERTIN: CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DES PAYS DE L'ADOUR (SEPA)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise en septembre 2016 pour signer avec la SEPA un compromis de vente dans le cadre de la cession des lots 16 (parcelle cadastrée AL n°623 d'une contenance de 1 562m²), 17 (parcelle cadastrée AL n°622 et AL n°626 d'une contenance totale de 1 684 m²) et 18 (parcelle cadastrée AL n°625 d'une contenance de 1 971 m²) du lotissement BERTIN. Cette cession de 3 lots, qui présentent une superficie globale de 5 217 m², se fera moyennant le prix de 528 233,57 € TTC (cinq cent vingt huit mille deux cent trente trois euros et cinquante sept centimes).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte définitif avec la SEPA pour les lots 16, 17, et 18 (superficie totale de 5 217m²).

Monsieur le Maire rappelle que la SEPA, est une société d'économie mixte qui a vocation principale la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement du territoire. Cette société s'engage pour le compte de l'Union des Industries Minières et Métallurgiques (IUMM) à réaliser ce pôle de formation des industries technologiques. Le bâtiment sera ensuite vendu en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) à l'IUMM. Aussi, il est précisé que le prix de vente sera payable à terme. La SEPA s'engageant, dans l'acte d'acquisition, à payer la totalité du prix de vente au plus tard le 08 avril 2017.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 comporte une disposition modifiant les règles fiscales applicables aux vente d'immeubles. Ainsi, pour la vente des terrains du lotissement BERTIN, les ventes doivent s'effectuer avec prix incluant la TVA sur marge (compte tenu du fait que la Mairie agit en qualité d'assujetti et qu'elle n'a pas récupéré de TVA lors de l'achat des mêmes terrains). Les lot 16 et 18 sont soumis à cette disposition. Par contre, le lot 17, racheté par la Commune en 2012 au Centre de Métrologie de l'Adour, sera soumis à la TVA sur le prix total dans la mesure ou ce rachat était soumis à la TVA et avait donc ouvert droit à déduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis des Domaines en date du 5 septembre 2016

Vu le projet d'acte rédigé par l'étude de Maître SARRAILH, notaire à Bayonne (64) ,

DÉLIBÈRE

DÉCIDE de céder à la Société d'Équipement des Pays de l'Adour – Société Anonyme ayant son siège social à Pau (64), 238 boulevard de la Paix, identifiée sous le numéro SIREN 775 638 695 RCS Pau- pour procéder à la cession des lots 16 (parcelle cadastrée AL n°623 d'une contenance de 1 562m²), 17 (parcelle cadastrée AL n°622 et AL n°626 d'une contenance totale de 1 684 m²) et 18 (parcelle cadastrée AL n°625 d'une contenance de 1 971 m²) du lotissement BERTIN pour une superficie totale de 5 217m²



DIT que cette cession sera consentie moyennant le prix de 528 233,57 € TTC (cinq cent vingt huit mille deux cent trente trois euros et cinquante sept centimes) soit :

- pour le lot 16 : **132 770€ HT+ 24 829,55€ TVA = 157 599, 55€ TTC**

- pour le lot 18 : **167 535€ HT+ 31 331, 02€ TVA = 198 866,02€ TTC**

- pour le lot 17 : **143 140€ HT+ 28 628€ TVA= 171 768€ TTC**

prix total de 528 233,57€ TTC pour les lots 16, 17 et 18.

DIT que le prix de vente sera payable à terme (au plus tard le 08 avril 2017).

DESIGNE Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 décembre 2016

Le Maire

